



**Formation Incendie &
Secourisme Océan Indien**
16 boulevard de Strasbourg 97420
Le Port
Tél : 0692.27.25.50 - Mail :
contact.fiso@gmail.com
N°décl.Act. : 989704391997 - Siret :
812 380 228 00021

Equipe pédagogique le 09/11/2024

Devenir acteur PRAP initial



Pré-requis	Langue française : lu, écrit, parlé
Public concerné	Prévention des risques liés à l'activité physique pour tous types de secteur d'activités. Formation accessible aux personnes porteuses de handicap.
Durée de la formation	2 jours – 14 heures
Coût de la formation	Nous consulter
Prise en charge	Plan de développement des compétences - OPCO
Objectifs de la formation	De se situer en tant qu'acteur de la prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou établissement, D'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptibles d'être encourues, De participer à la maîtrise des risques dans son entreprise ou établissement et à sa prévention
Programme de la formation	Compétence 1 : Être capable de se situer en tant qu'acteur PRAP des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement. Comprendre l'intérêt de la prévention Connaître les risques de son métier Compétence 2 : Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé Compétence 3 : Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention Proposer des améliorations de sa situation de travail Faire remonter l'information aux personnes concernées Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort
Pédagogie de la formation	Documentation INRS remise aux participants Matériels divers pour réaliser les cas pratiques/manipuler des charges. Une feuille de présence signée par ½ journée. Un travail intersession sera demandé aux stagiaires après la première journée de formation. Le temps nécessaire devra être donné au stagiaire pour effectuer l'étude demandée, à faire en observant son poste de travail.
Evaluation et validation	Feuilles d'émargements Évaluation continue et formative. Progression pédagogique par objectif Méthode participative avec mise en situation Le stagiaire doit avoir suivi l'intégralité de la formation et réalisé l'épreuve certificative selon une grille d'observation et d'analyse d'une situation de travail fournie par l'INRS. En fonction de la réussite de cette épreuve, un certificat « Acteur prévention PRAP » sera délivré pour une période de 24 mois. Formulaire d'évaluation à chaud de la formation pour les apprenants
Documents pédagogiques	Mémo en dématérialisé
Périodicité	Recommandation : à renouveler tous les deux ans
Infos pratique	Dispensé en entreprise ou au centre
Modalités d'accessibilité	Pour toutes personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut-être réaliser, contacter notre référent handicap
Indicateur de résultat	Taux de réussite de 2024 : 100 %
Lieu	Intra - entreprise
Dates	A convenir ensemble

Nombre de participants	Minimum : 06 - Maximum : 10 par groupe
Moyen d'encadrement	Formateur Formateur spécialisé dans la prévention des risques professionnels (IPRP) et dans les systèmes de management Qualité Sécurité Environnement et titulaire de l'attestation de compétences "formateur PRAP" délivrée par l'INRS.
Références réglementaires	Conforme au code du travail : articles R4227-28 et suivants,
Engagement qualité	Conforme au référentiel QUALIOPI
Renseignements et inscriptions	contact.fisoi@gmail.com – 06 92 27 25 50